

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 378

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

907 927 669 RCS Annecy.

BORINI CHABLAIS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 300000.00 EUR.

Adresse : 550, Route De Plan Mouille, 74920 Combloux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis de traité de fusion. Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 18 juillet 2025. La société GAVOT TOURISME, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros, dont le siège social est 59 Route de la Creto - Zone Artisanale de la Creto - 74500 SAINT PAUL EN CHABLAIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 395 247 026 RCS THONON LES BAINS, et la société BORINI CHABLAIS, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 550 route de Plan Mouillé 74920 COMBLOUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 907 927 669 RCS ANNECY, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GAVOT TOURISME par la société BORINI CHABLAIS. La société GAVOT TOURISME fera apport à la société BORINI CHABLAIS de la totalité de son actif, soit 2.134.030 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.547.460 euros. La valeur nette des apports s'élèvera à 586.570 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenue par la même société mère, la société BORINI DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 985 000 euros, dont le siège social est situé 550 route de Plan Mouillé 74920 COMBLOUX, immatriculée sous le numéro 483 711 099 RCS ANNECY, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2024 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société GAVOT TOURISME depuis le 1er septembre 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société BORINI CHABLAIS. La société GAVOT TOURISME sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 août 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE de THONON LES BAINS pour la société GAVOT TOURISME en date du 18 juillet 2025, au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE d'ANNECY pour la société BORINI CHABLAIS en date du 18 juillet 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux

articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. Pour avis..

